



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG SÉANCE DU 27 AVRIL 2021

## DÉCLARATION FO

Depuis maintenant plus d'un an, nous subissons les effets de la crise sanitaire dus au covid-19.

Nos pensées vont en premier lieu vers les familles endeuillées et les personnes touchées par ce virus.

Les périodes de confinements et l'anxiété omniprésente ont de graves répercussions sur la santé mentale des Français.

Deux études publiées en mars 2021 font état qu'une personne sur sept a présenté un syndrome dépressif à l'issue du premier confinement au printemps 2020. Et la tendance persiste.

Ce fait n'épargne personne. L'isolement, les conditions de logement, le manque de contacts sociaux, la dégradation de la situation financière sont autant de vecteurs favorisant l'apparition de troubles dépressifs.

La santé mentale a toujours été le parent pauvre de nos systèmes de santé.

Il ne s'agit pas d'une spécificité française, car dans beaucoup de pays du monde la prise en compte des maladies psychiatriques et psychologiques pour améliorer la santé globale de la population laisse à désirer et n'est clairement pas à la hauteur de la nécessaire prise en compte de ces troubles. Pourtant, l'OMS ne cesse de sensibiliser à l'importance de ce sujet.

D'ailleurs, il est indiqué dans la Constitution : « *La santé est un état de bien-être physique, mental et social global et non uniquement une absence de maladie ou de handicap* ».

Il est avéré que les psychothérapies comme solution de première intention ont une efficacité comparable aux traitements médicamenteux. Malheureusement ces solutions sont écartées par bon nombre d'assurés par le manquement de remboursement de la part de l'Assurance Maladie sur ces prestations.

Malgré une expérimentation concluante réalisée sur plusieurs CPAM, aucune action n'est prévue afin de généraliser la prise en charge par la Sécurité sociale des consultations psychologues prescrites par le médecin traitant.

Les Pouvoirs publics, continuant de travailler sur l'étatisation des complémentaires santé, ne se sont pas offusqués de l'annonce de celles-ci sur une prise en charge partielle des consultations psychologues pour leurs adhérents ! Quoi de plus simple que de se dédouaner d'une responsabilité liée à la santé publique quand le secteur privé propose de s'en occuper ?

Pour FO cette position n'est pas digne d'un État se disant préoccupé et n'agissant que pour le bien-être de ses citoyens.

Concernant nos assurés CAMIEG, du fait que tous ne bénéficient pas d'une surcomplémentaire, FO revendique la prise en charge des consultations chez un psychologue prescrites par un médecin traitant.